

Nom du produit : **L'herbicide CF-18-878 PRO**SPÉCIFICATION #**50002917**

L'herbicide CF-18-878 PRO est considéré comme un mélange mécanique de quatre (4) produits individuels.

Vous trouverez ci-joint la SDS du produit composant qui compose l'herbicide CF-18-878 PRO:

Express® 50 SG MUP PCP # 28176

Date de la SDS : **10/28/2022** SPÉCIFICATION #: **50000038**

Dicamba sec MUP PCP # 28735

Date de la SDS : **08/04/2022** SPÉCIFICATION #: **50000129**

L'herbicide PJ997 PCP # 34140

Date de la SDS : **07/20/2021** SPÉCIFICATION #: **50002049**

L'herbicide Ally® PCP # 20214

Date de la SDS : **12/19/2023** SPÉCIFICATION #: **50001047**

Veuillez lire la SDS afin d'avoir une compréhension complète de tous les risques associés à chaque produit avant utilisation.

Fabricant/Distributeur:

FMC du Canada limitée 6755, chemin Mississauga, bureau 204 Mississauga (Ont.) L5N 7Y2 Canada

Numéros de téléphone :

Renseignements sur le produit : 1-833-362-7722

Urgence médicale: 1-800-331-3148 (États-Unis et Canada)

Date de préparation: 01/17/2024

Membre de CropLife Canada® /TM Marques de commerce déposées/marques de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée.

EXPRESS(R) 50 SG MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/28/2022 50000038 Date de la première parution: 03/01/2018

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit EXPRESS(R) 50 SG MUP

Autres moyens d'identification

Code du produit 50000038

Nature chimique Herbicide

Numéro d'enregistrement

de produit

PCP# 28176

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Peut être utilisé comme herbicide seulement.

Restrictions d'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

<u>Fabricant</u> FMC of Canada Ltd

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722),

Web: https://ag.fmc.com/ca/en

SDS-Info@fmc.com

Adresse du fournisseur FMC of Canada Limited

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

<u>Canada</u>

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou

d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.) 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:

U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148

Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Toxicité systémique sur un : Catégorie 2

1 / 15

EXPRESS(R) 50 SG MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/28/2022 50000038 Date de la première parution: 03/01/2018

organe cible précis - exposition répétée

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger





Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité : Prévention:

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas

sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver

abondamment à l'eau.

P314 Demander un avis médical/ Consulter un médecin en cas

de malaise.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Deman-

der un avis médical/ Consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver

avant réutilisation.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimi-

nation des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Nature chimique : Herbicide

Composants

Nom Chimique	Nom com- mun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Tribenuron-methyl	Tribenuron- methyl	101200-48-0	50

SECTION 4. PREMIERS SOINS

EXPRESS(R) 50 SG MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

10/28/2022 50000038 Date de la première parution: 03/01/2018 1.1

Conseils généraux Retirer la victime de l'exposition et ensuite, allonger-la en

position de réanimation.

Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en

consultation.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Garder la personne tranquille.

Maintenir au chaud et dans un endroit calme.

En cas d'inhalation En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.

En cas de contact avec la peau

Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du

savon.

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Retirez les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rincage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion NE PAS faire vomir.

Maintenir les voies respiratoires dégagées.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

Symptômes et effets les plus

importants, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Avis aux médecins Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inadé-

quats

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan-

gereux

Oxydes d'azote (NOx)

oxydes de soufre Oxydes de carbone

Autres informations Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

EXPRESS(R) 50 SG MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/28/2022 50000038 Date de la première parution: 03/01/2018

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Utiliser un équipement de protection personnelle.

Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière.

Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire

l'accès au personnel non autorisé.

Seules les personnes qualifiées munies des équipements de

protection adéquats peuvent intervenir.

Pour des renseignements sur l'élimination, voir la section 13.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit pénètre dans les égouts.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

sion

Éviter la formation de poussière.

Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la

poussière se forme.

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter la formation de particules inhalables.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

cation.

Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations

locales et nationales.

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange

est utilisé.



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/28/2022 50000038 Date de la première parution: 03/01/2018

Conditions de stockage

EXPRESS(R) 50 SG MUP

sures

: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Les installations et le matériel électriques doivent être con-

formes aux normes techniques de sécurité.

D'autres informations sur la

stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition

professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas d'exposition à la poussière, porter une protection

respiratoire individuelle appropriée et une combinaison de

protection.

Protection des mains

Matériau : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spé-

cifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de

protection.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du

corps

Tenue de protection étanche à la poussière

Choisir la protection individuelle selon la quantité et la con-

centration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Mesures de protection : Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce

produit.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : solide, granules

Couleur : brun pâle

EXPRESS(R) 50 SG MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/28/2022 50000038 Date de la première parution: 03/01/2018

Odeur : douce

pH : 8.4 - 9.4 (20 °C)

Concentration: 10 g/l

Dans une dispersion aqueuse à 1 %.

Point d'éclair : non établi(e)

Inflammabilité (solide, gaz) : Non hautement inflammable

Densité de vapeur relative : non établi(e)

Masse volumique apparente : 640 kg/m3tassé

Solubilité

Solubilité dans l'eau : soluble

Température de décomposi-

tion

Non disponible pour ce mélange.

Viscosité

Viscosité, dynamique : non établi(e)

Propriétés explosives : Non explosif

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Conditions à éviter : Formation de poussière

humidité

Chaleur, flammes et étincelles.

Produits incompatibles : Acides forts et bases fortes

Oxydants forts

Produits de décomposition

dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

EXPRESS(R) 50 SG MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/28/2022 50000038 Date de la première parution: 03/01/2018

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Méthode: méthode de la dose fixe

BPL: oui

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 10 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

BPL: oui

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin

Évaluation : N'est pas classé comme irritant Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : Pas d'irritation de la peau

BPL : oui

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites.

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Évaluation : N'est pas classé comme irritant Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

BPL : oui

Remarques : Les poussières de produit peuvent être irritantes pour les

yeux, la peau et l'appareil respiratoire.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Cobaye

Évaluation : Ce produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-

catégorie 1B.

EXPRESS(R) 50 SG MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/28/2022 50000038 Date de la première parution: 03/01/2018

Méthode : Essai de maximisation

Résultat : Ce produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-

catégorie 1B.

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Le produit ne contient aucun ingrédient connu

pour être mutagène.

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Remarques : Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour être can-

cérigène.

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Effets sur la fertilité : Remarques: Le produit ne contient aucun ingrédient ayant des

effets néfastes sur la reproduction.

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, exposition unique.

STOT - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Produit:

Évaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Tribenuron-methyl:

Espèce : Lapin : 80 mg/kg

EXPRESS(R) 50 SG MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/28/2022 50000038 Date de la première parution: 03/01/2018

Organes cibles : Thyroïde, Système nerveux

Évaluation : La substance ou le mélange est classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées, ca-

tégorie 2.

Remarques : Augmentation de la mortalité ou réduction de la survie

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Tribenuron-methyl:

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

Autres informations

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 120 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en statique

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia (Daphnie)): > 120 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EbC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)):

0.0162 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

CE50 (Lemna gibba (lentille d'eau)): 0.00652 mg/l

Point final: Fronde Durée d'exposition: 7 d

Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 122-2 & 123-2

Composants:

Tribenuron-methyl:

EXPRESS(R) 50 SG MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

Date de la première parution: 03/01/2018 10/28/2022 50000038 1.1

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 738 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Crustacés): > 320 mg/l Durée d'exposition: 48 h

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 894 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)):

0.0208 mg/l

Durée d'exposition: 120 h

CE50 (Lemna gibba (lentille d'eau)): 0.00424 mg/l

Durée d'exposition: 14 d

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Cyprinodon variegatus (vairon à tête de mouton)):

114 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 560 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 41 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

NOEC (Eisenia fetida (vers de terre)): 3.2 mg/kg

Durée d'exposition: 56 d

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2,250 mg/kg

DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5,620 ppm

Remarques: Diététique

DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5,620 ppm

Remarques: Diététique

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 98.4 µg/bee

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par contact

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 9.1 µg/bee

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu

aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

EXPRESS(R) 50 SG MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

10/28/2022 50000038 Date de la première parution: 03/01/2018 1.1

milieu aquatique effets néfastes à long terme.

Persistance et dégradabilité

Composants:

Tribenuron-methyl:

Biodégradabilité Biodégradation: 29.4 %

Durée d'exposition: 28 d

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Tribenuron-methyl:

Bioaccumulation Coefficient de bioconcentration (BCF): < 1

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: -0.38

Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

Remarques: Dans des conditions normales, le ou les ingrédients actifs ont une mobilité élevée à intermédiaire dans le sol. Il existe un potentiel de lessivage vers les eaux souter-

raines.

Composants:

Tribenuron-methyl:

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

Remarques: Dans des conditions normales, le ou les ingrédients actifs ont une mobilité élevée à intermédiaire dans le sol. Il existe un potentiel de lessivage vers les eaux souter-

raines.

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Ne pas appliquer directement sur l'eau, ou dans les zones où l'eau de surface est présente, ou dans les zones intertidales

sous la ligne moyenne des hautes eaux.

Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des eaux de lavage ou de rinçage de l'équi-

pement.

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de

manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

EXPRESS(R) 50 SG MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

10/28/2022 50000038 Date de la première parution: 03/01/2018 1.1

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Emballages contaminés Vider les restes du contenu.

Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN UN 3077

Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S.

(Tribenuron-methyl)

Classe 9

Risque subsidiaire ENVIRONM.

Groupe d'emballage Ш

Étiquettes 9 (ENVIRONM.)

IATA-DGR

UN/ID No. **UN 3077**

Nom d'expédition Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.

(Tribenuron-methyl)

Classe Groupe d'emballage Ш

Miscellaneous Étiquettes

Instructions de conditionne-: 956

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne-956

ment (avion de ligne)

ment

Dangereux pour l'environne-

Code IMDG

No. UN UN 3077

Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S.

(Tribenuron-methyl)

Classe Ш Groupe d'emballage Étiquettes EmS Code F-A. S-F Polluant marin OUi

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

EXPRESS(R) 50 SG MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/28/2022 50000038 Date de la première parution: 03/01/2018

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Non en conformité avec les inventaires

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : Non en conformité avec les inventaires

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ré-

pertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.

METHYL 2-[4-METHOXY-6-METHYL-1,3,5-TRIAZIN-2-YL(METHYL)CARBAMOYLSULFAMOYL]BENZOATE

D-Glucopyranose, 4-O-.beta.-D-galactopyranosyl-, monohy-

drate

ENCS : Non en conformité avec les inventaires

ISHL : Non en conformité avec les inventaires

KECI : Non en conformité avec les inventaires

PICCS : Non en conformité avec les inventaires

IECSC : Non en conformité avec les inventaires

NZIoC : Non en conformité avec les inventaires

TECI : Non en conformité avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ EXPRESS(R) 50 SG MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/28/2022 50000038 Date de la première parution: 03/01/2018

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN -Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ EXPRESS(R) 50 SG MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/28/2022 50000038 Date de la première parution: 03/01/2018

Préparé par:

FMC Corporation

FMC Logo - Trademark of FMC Corporation

© 2021 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique

Dry Dicamba MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01/29/2018 1.2 08/04/2022 50000129 Date de la première parution: 01/29/2018

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit Dry Dicamba MUP

Autres moyens d'identification

Code du produit 50000129

Nature chimique Mélange

Numéro d'enregistrement

de produit

28735

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Peut être utilisé uniquement pour la production d'herbicides.

Restrictions d'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Fabricant FMC of Canada Ltd

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722),

Web: https://ag.fmc.com/ca/en

SDS-Info@fmc.com

Adresse du fournisseur FMC of Canada Limited

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

<u>Canada</u>

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou

d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.) 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:

U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148

Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4

Poussière combustible (Inha- (Poumons)

Dry Dicamba MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01/29/2018 1.2 08/04/2022 50000129 Date de la première parution: 01/29/2018

lation)

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger

(!)

Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : H302 Nocif en cas d'ingestion.

H332 Nocif par inhalation.

Peut former des concentrations de poussière combustibles dans

l'air.

Déclarations sur la sécurité : Prévention:

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/

vapeurs/ aérosols.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien

ventilé.

Intervention:

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle

peut confortablement respirer.

P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un mé-

decin en cas de malaise. Rincer la bouche.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu et le récipient dans une installation

d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Mélange

Composants

•	Nom com- mun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Dicamba, présent sous forme de sel de sodium	Dicamba, pré-	1982-69-0	70

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Dry Dicamba MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01/29/2018 1.2 08/04/2022 50000129 Date de la première parution: 01/29/2018

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en

consultation.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

En cas de contact avec la

peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du

savon.

Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se dé-

veloppe et persiste.

En cas de contact avec les

veux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Retirez les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : NE PAS faire vomir.

En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un

médecin.

Rincer la bouche à l'eau.

Symptômes et effets les plus :

importants, aigus et différés

Nocif par inhalation.

Nocif en cas d'ingestion.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inadé-

quats

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Éviter la formation de poussières; des poussières fines dispersées dans l'air à des concentrations suffisantes, et en présence d'une source d'allumage, présentent un risque d'explo-

sion des poussières.

On préviendra les risques d'inflammation suivis éventuellement de propagation de flammes ou d'explosions secondaires, en évitant que les poussières ne s'accumulent au ni-

veau du sol ou des corniches.

Dry Dicamba MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01/29/2018 1.2 08/04/2022 50000129 Date de la première parution: 01/29/2018

Produits de combustion dan: :

gereux

: On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants

complètement fermés.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors

de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Utiliser un équipement de protection personnelle.

Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière.

Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire

l'accès au personnel non autorisé.

Seules les personnes qualifiées munies des équipements de

protection adéquats peuvent intervenir.

Pour des renseignements sur l'élimination, voir la section 13.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit pénètre dans les égouts.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

Ramasser et évacuer sans créer de poussière.

Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Ne pas utiliser une brosse ou de l'air comprimé afin d'éviter de

créer de nuage de poudre.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explosion

Éviter la formation de poussière.

Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la

poussière se forme.

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Éviter la formation de particules inhalables.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

Dry Dicamba MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01/29/2018 08/04/2022 50000129 Date de la première parution: 01/29/2018 1.2

cation.

Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations

locales et nationales.

Conditions de stockage

sures

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Les installations et le matériel électriques doivent être con-

formes aux normes techniques de sécurité.

D'autres informations sur la

stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition

professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire En cas d'exposition à la poussière, porter une protection

respiratoire individuelle appropriée et une combinaison de

protection.

Protection des mains

Matériau Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spé-Remarques

cifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de

protection.

Protection des yeux Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un masque et des vêtements de protection en cas de

problèmes lors du traitement.

Protection de la peau et du

corps

Choisir la protection individuelle selon la quantité et la con-

centration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Mesures de protection Tenir prête et en permanence une trousse d'urgence avec

son mode d'emploi détaillé.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respira-

toire approprié.

Porter un équipement de protection adéquat.

Mesures d'hygiène Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Dry Dicamba MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01/29/2018 1.2 08/04/2022 50000129 Date de la première parution: 01/29/2018

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : granulés extrudés

Couleur : brun pâle

Odeur : sans odeur

Seuil de l'odeur : non établi(e)

pH : 7.5

(en solution aqueuse)

Point/intervalle de fusion : Non disponible pour ce mélange.

Point/intervalle d'ébullition : Sans objet

Point d'éclair : Sans objet

Taux d'évaporation : Sans objet

Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.

Auto-allumage : n'est pas auto-inflammable

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Non disponible pour ce mélange.

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Non disponible pour ce mélange.

Pression de vapeur : Sans objet

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 0.58 - 0.60 g/cm3

Solubilité

Solubilité dans l'eau : dispersable

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Non disponible pour ce mélange.

Viscosité

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Dry Dicamba MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01/29/2018 1.2 08/04/2022 50000129 Date de la première parution: 01/29/2018

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Produits incompatibles : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion. Nocif par inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Estimation de la toxicité aiguë (Rat): 4.3 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Remarques : Effets minimes qui n'atteignent pas le seuil de classification.

Remarques : N'est pas classé comme irritant

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes

sensibles.

Dry Dicamba MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01/29/2018 1.2 08/04/2022 50000129 Date de la première parution: 01/29/2018

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation des yeux

Remarques : N'est pas classé comme irritant

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Résultat : Donnée non disponible

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Dicamba, présent sous forme de sel de sodium:

Espèce : Rat
NOAEL : 110 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 y

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Dry Dicamba MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01/29/2018 1.2 08/04/2022 50000129 Date de la première parution: 01/29/2018

Autres informations

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 1,000 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 135 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 110 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (algues): 2.3 mg/l Durée d'exposition: 72 h

Composants:

Dicamba, présent sous forme de sel de sodium:

Toxicité pour les poissons : (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 135 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 120.7 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (algues): 3.7 - 41 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour les organismes :

terrestres

(Des oiseaux): 1,373 mg/kg

Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Résultat: Donnée non disponible

9/13

Dry Dicamba MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01/29/2018 08/04/2022 50000129 Date de la première parution: 01/29/2018 1.2

Potentiel bioaccumulatif

Produit:

Bioaccumulation Remarques: Donnée non disponible

Mobilité dans le sol Donnée non disponible Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Aucun autre effet écologique n'est à mentionner spécialement.

Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémen-

taires

concernant les mesures de précaution pour l'environnement

lors de l'application.

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de

manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Vider les restes du contenu. Emballages contaminés

> Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Dry Dicamba MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01/29/2018 1.2 08/04/2022 50000129 Date de la première parution: 01/29/2018

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Non en conformité avec les inventaires

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : Non en conformité avec les inventaires

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ré-

pertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.

0-00-0

Dicamba, présent sous forme de sel de sodium

ENCS : Non en conformité avec les inventaires

ISHL : Non en conformité avec les inventaires

KECI : Non en conformité avec les inventaires

PICCS : Non en conformité avec les inventaires

IECSC : Non en conformité avec les inventaires

NZIoC : Non en conformité avec les inventaires

TECI : Non en conformité avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes

Dry Dicamba MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01/29/2018 1.2 08/04/2022 50000129 Date de la première parution: 01/29/2018

et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire: IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA/3F

Préparé par:

FMC Corporation

FMC Logo - Trademark of FMC Corporation

© 2021 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Dry Dicamba MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01/29/2018
1.2 08/04/2022 Date de la première parution: 01/29/2018

Fin de la fiche technique signalétique

PJ997 Herbicide

FDS n°: FO004353-A Date de révision: 2021-07-20

ate de revision: 2021-07-20 Format: NA

Version 1.01



1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Identificateur de produit

Nom du produit PJ997 Herbicide

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit FO004353-A

Legacy Product Code PJ997-R001; 50002049

Synonymes CARFENTRAZONE-ETHYL:

ethyl α ,2-dichloro-5-[4-(difluoromethyl)-4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1H-1,2,4-triazol-1-yl]

-4-fluorobenzenepropanoate (CAS name);

ethyl (RS)-2-chloro-3-[2-chloro-5- (4-difluoromethyl-4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1H-1,2,4-triazol-1-yl) -4-fluorophenyl] propionate (IUPAC name)

Ingrédient(s) actif(s) Carfentrazone-éthyle

Famille chimique Triazolinones

PCP # 34140

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière

d'utilisation

Utilisation recommandée : Herbicide

Restrictions conseillées pour

l'utilisation

Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Adresse du fournisseur FMC of Canada Limited

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Web: https://ag.fmc.com/ca/en

Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722)

Email: SDS-Info@fmc.com

Numéro de téléphone à composer

en cas d'urgence

Urgences médicales :

1 800 / 331-3148 (États-Unis et Canada)

1 651 / 632-6793 (Tous les autres pays - Collectionner)

En cas d'urgence concernant une fuite, un incendie, un déversement ou un accident,

appelez le:

1800 / 424-9300 (CHEMTREC - USA)

1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Remplaçant)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Version 1.01

Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 2

Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

VUE D'ENSEMBLE DES PROCÉDURES D'URGENCE

Mot indicateur: Attention

Mentions de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux



Conseils de prudence - Prévention

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin

Conseils de prudence - Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient selon les directives de l'étiquette

HNOC (danger non classé autrement)

Non classés ne étaient pas autrement dangers identifiés.

Autres informations

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Famille chimique

Triazolinones.

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Carfentrazone-éthyle	128639-02-1	40
Crystalline silica, quartz	14808-60-7	<1
Naphthalene sulfonic acid-formaldehyde	9084-06-4	15 - 20
condensate, sodium salt		

Les synonymes sont fournis dans la section 1.

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux

Maintenez les yeux ouverts et rincez-les doucement, avec précaution, avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

Version 1.01

Contact avec la peau Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau pendant

15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître

le traitement approprié.

Inhalation Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance;

puis, effectuer une respiration artificielle, de préférence par bouche-à-bouche, si possible. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement

approprié.

Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour des conseils de Ingestion

traitement. Faire boire un verre d'eau si elle est capable d'avaler II ne faut pas induire le vomissement à moins que vous ne receviez cette consigne d'un médecin ou du centre antipoison. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente

Les plus importants symptômes et Peut causer une irritation des yeux. effets, aigus ou retardés

Indication de soins médicaux immédiats et de traitement particulier, le cas échéant

Un examen médical immédiat est requis en cas d'ingestion. Il peut être utile de montrer cette fiche de données de sécurité au médecin.

Note au médecin traitant: Un antidote spécifique pour l'exposition à ce produit n'est pas connu. Un lavage gastrique et / ou l'administration de charbon activé peuvent être envisagés. Après décontamination, le traitement doit être axé sur le contrôle des symptômes et de l'état clinique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à

l'environnement immédiat.

Incendie mineur Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO2).

Incendie majeur Eau pulvérisée. Mousse.

Moyens d'extinction inappropriés Évitez les jets puissants.

Dangers spécifiques du produit

Produits de combustion dangereux

Aucun connu Les produits de dégradation essentiels sont des composés volatils, toxiques, irritants et

inflammables tels que les oxydes d'azote, le fluorure d'hydrogène, le chlorure d'hydrogène, le dioxyde de soufre, le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et divers composés

organiques fluorés et chlorés.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs Sensibilité aux décharges électrostatiques

Aucun renseignement disponible. Aucun renseignement disponible.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets. Isoler la zone d'incendie. Évaluer le vent.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions personnelles Isolez la zone et y mettez un panneau d'avertissement. Éliminer toutes les sources

d'inflammation. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Équipement de protection individuel, voir section 8.

Pour des consignes additionnelles concernant le nettoyage, appelez le service d'assistance Divers

téléphonique de FMC dont les coordonnées sont données à la section 1, « Identification du

produit et de l'entreprise » ci-dessus.

Tenir les personnes et les animaux à l'abri des fuites / déversements et au vent. Gardez les Précautions environnementales

matériaux hors des lacs, des ruisseaux, des étangs et des égouts. Garder hors des voies

Version 1.01

navigables. Ne pas rejeter dans l'environnement.

Méthodes de confinement

Le cas échéant, les drains d'eau de surface devraient être couverts. Des déversements mineurs sur le sol ou une autre surface imperméable doivent être immédiatement balayés ou de préférence aspirés à l'aide d'un équipement avec un filtre final à haut rendement. Transférer dans des conteneurs appropriés. Nettoyez la zone avec du détergent et beaucoup d'eau. Absorber le liquide de lavage sur un absorbant inerte tel qu'un liant universel, de la terre de Fuller, de la bentonite ou d'une autre argile absorbante et recueillir dans des récipients appropriés. Les conteneurs utilisés doivent être correctement fermés et étiquetés.

Méthodes de nettoyage

Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Ne pas

contaminer d'autres pesticides, engrais, eau, aliments ou aliments pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter l'inhalation de la poussière. Laver à fond après manutention. Retirer les vêtements et

les chaussures contaminés.

Entreposage Conserver dans des récipients étiquetés et fermés. La salle de stockage doit être construite

avec un matériau incombustible, fermée, sèche, ventilée et avec un sol imperméable, sans accès des personnes non autorisées ou des enfants. Un panneau d'avertissement indiquant «POISON» est recommandé. La pièce ne doit être utilisée que pour le stockage de produits chimiques. La nourriture, les boissons, les aliments pour animaux et les semences ne doivent pas être présents. Une station de lavage des mains devrait être

disponible.

Matériel d'emballage Doit uniquement être conservé dans son emballage d'origine.

Produits incompatibles Aucun connu

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Sous sa forme commerciale, ce produit ne contient aucune matière dangereuse avec des limites d'exposition professionnelles établies par les organismes de réglementation particuliers à une région

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH	Mexique
Carfentrazone-éthyle	TWA: 1 mg/m ³	-	-	-
(128639-02-1)				
Crystalline silica, quartz	TWA: 0.025 mg/m ³	TWA: 50 μg/m ³	IDLH: 50 mg/m ³	Mexico: TWA 0.025
(14808-60-7)	-		TWA: 0.05 mg/m ³	mg/m³
Nom chimique	Colombie-Britannique	Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	Alberta
Crystalline silica, quartz	TWA: 0.025 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.10 mg/m ³	TWA: 0.025 mg/m ³
(14808-60-7)			respirable	

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ordre technique Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle.

Lorsque vous travaillez dans des endroits confinés (par exemple, des réservoirs, conteneurs, etc.) assurez-vous qu'il y a une source d'air pour la respiration et portez

l'équipement recommandé.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage En cas de risque d'exposition par la poussière, d'éclaboussement, de brume ou de

pulvérisation, utiliser des lunettes de protection chimique ou un écran facial. Maintenir un

bain oculaire et installations de mouillage rapide dans la zone de travail.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié. Chaussures ou bottes sécurité.

Version 1.01

Protection des mains Utilisez des gants de protection en matériaux chimiques en nitrile ou en néoprène. Laver

l'extérieur des gants avec de l'eau et du savon avant de les réutiliser. Vérifiez régulièrement

pour des fuites.

Le produit ne présente pas automatiquement une préoccupation d'exposition à l'air pendant **Protection respiratoire**

> la manipulation normale. En cas de déversement accidentel du produit qui produit une vapeur ou un brouillard lourd, les travailleurs doivent porter un équipement de protection respiratoire officiellement approuvé avec un filtre universel incluant un filtre à particules.

De l'eau propre doit être disponible pour lavage en cas de contamination au niveau des Mesures d'hygiène

> yeux et de la peau. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver le peau avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail. Il ne faut pas laver les vêtements de travail avec les

vêtements de la maison.

Informations générales Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs

d'équipements de protection appropriés

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Granules **Aspect** État physique Solide

Couleur Blanc cassé à beige

Odeur Latex

Seuil olfactif Aucun renseignement disponible

pН

Point de fusion/point de congélation Aucun renseignement disponible Point/intervalle d'ébullition Aucun renseignement disponible

Point d'éclair Non applicable

Taux d'évaporation Aucun renseignement disponible Inflammabilité (solide, gaz) Aucun renseignement disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air

Aucun renseignement disponible Limite supérieure

d'inflammabilité:

Limite inférieure d'inflammabilité Aucun renseignement disponible Pression de vapeur Aucun renseignement disponible Densité de vapeur Aucun renseignement disponible Densité Pour density: 44.7 lbs/ft3 (0.716 g/mL) Tap density: 45.9 lbs/ft3 (0.735 g/mL) Densité Aucun renseignement disponible

Solubilité dans l'eau Émulsifie dans l'eau Solubilité dans d'autres solvants Aucun renseignement disponible

Coefficient de partage Aucun renseignement disponible Température d'auto-inflammation Aucun renseignement disponible Température de décomposition Aucun renseignement disponible Viscosité, cinématique Aucun renseignement disponible Viscosité, dynamique Aucun renseignement disponible

Non explosif Propriétés explosives Propriétés comburantes Non-oxydant

Masse moléculaire Aucun renseignement disponible Masse volumique apparente Pour density: 44.7 lbs/ft3 (0.716 g/mL) Tap density: 45.9 lbs/ft3 (0.735 g/mL)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Aucun dans des conditions normales d'utilisation

Stabilité chimique Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Possibilité de réactions Aucun dans des conditions normales de traitement.

PJ997 Herbicide

FDS n°: FO004353-A Date de révision: 2021-07-20

Version 1.01

dangereuses

Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter Le chauffage du produit produira des vapeurs nocives et irritantes.

Matières incompatibles Aucun connu.

Produits de décomposition

dangereux

Consulter la section 5 pour plus de renseignements.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit

DL50 orale > 5000 mg/kg (rat femelle)

DL50 épidermique > 5000 mg/kg (rat) (homme Femme) **CL50 par inhalation** > 5.18 mg/l 4 heures (rat) (homme Femme)

Lésions oculaires graves/irritation Modérément irritant (lapin).

oculaire

Corrosion cutanée/irritation cutanée Légèrement irritant (lapin).

Sensibilisation Non sensibilisant (souris-LLNA).

Nom chimique	DL50 orale	DL50 épidermique	CL50 par inhalation
Carfentrazone-éthyle	= 5143 mg/kg (rat)	> 4000 mg/kg (rat)	> 5 mg/L 4h (rat)
(128639-02-1)			
Naphthalene sulfonic	= 3800 mg/kg (Rat)		
acid-formaldehyde condensate,			
sodium salt			
(9084-06-4)			

Données sur les effets toxicologiques

Symptômes Peut causer une irritation des yeux.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Toxicité chronique Causa la exposición neurotoxicidad a largo plazo (temblores en el cuerpo, disminución de

la actividad motora), disminución del peso corporal y el aumento de peso del hígado y el

bazo

Mutagénicité Carfentrazone-éthyle : Pas génotoxique dans les études de laboratoire.

Carrentrazone-éthyle Aucune preuve de cancérogénicité provenant d'études animales

Effets neurologiques Carfentrazone-éthyle Non neurotoxique.

Toxicité pour la reproduction Carfentrazone-éthyle . Pas de toxicité pour la reproduction.

Toxicité pour le développement Carfentrazone-éthyle . Absence de tératogénicité chez les animaux.

STOT - exposition unique Non classé. STOT - exposition répétée Non classé.

Effets neurologiques Carfentrazone-éthyle Non neurotoxique.

Danger par aspirationLe produit ne présente pas de risque de pneumonie par aspiration.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Crystalline silica, quartz	A2	Group 1	Known	X
14808-60-7				

Légende:

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A2 - cancérogène suspecté pour l'être humain

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme

NTP (programme national de toxicologie)

Connu - cancérogène connu

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

Version 1.01

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Carfentrazone-éthyle (128639-02-1)					
Ingrédient(s) actif(s)	Duration	Espèces	Valeur	Unités	
	72 h EC50	Algues	0.012	mg/l	
	96 h LC50	Rainbow trout	1.6	mg/l	
	48 h LC50	Daphnie	>9.8	mg/l	
	96 h CSEO	Algues	1.0	μg/l	
	21 d NOEC	Poissons	0.0187	mg/l	
	21 d NOEC	Crustacés	0.22	mg/l	
	CL50	Eisenia fetida	> 820	mg/kg	
	DL50 orale	Bee	> 200	μg/abeille	
	LD50 contact	Bee	> 200	μg/abeille	
	LD50 acute oral	Northern bobwhite	>2250	mg/kg	
	DL50 orale	Collin de Virginie	>2000	mg/kg	

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la daphnie et autres invertébrés aquatiques
Carfentrazone-éthyle	EC50 = 12 μg/l	96 h LC50 = 1,6 mg/L&0,0187	48 h EC50 > 9,8 mg/L&0,22
128639-02-1	14d EC50 = 0,0057 mg/L		
Sodium Benzoate		96 h LC50: 420 - 558 mg/L	48 h EC50: < 650 mg/L (Daphnia
532-32-1		(Pimephales promelas) flow-through	magna)
		96 h LC50: > 100 mg/L (Pimephales	
		promelas) static	
Bis(2-ethylhexyl) sodium		96 h LC50: 20 - 40 mg/L	48 h EC50: = 36 mg/L (Daphnia
sulfosuccinate		(Oncorhynchus mykiss) semi-static	magna)
577-11-7		96 h LC50: < 24 mg/L	
		(Oncorhynchus mykiss) static 96 h	
		LC50: = 37 mg/L (Lepomis	
		macrochirus) static	

Persistance et dégradation Carfentrazone-éthyle . Non persistant. Facilement hydrolyses. Ne se biodégrade pas

facilement.

Bioaccumulation Carfentrazone-éthyle . La substance n'a pas de potentiel de bioconcentration.

Mobilité Carfentrazone-éthyle . Non pertinent.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination L'élimination inadéquate de l'excès de pesticides, de mélange de pulvérisateur ou de l'eau

de rinçage est interdite. Si ces déchets ne peuvent pas être éliminés selon les instructions contenues sur l'étiquette, veuillez communiquer avec les autorités concernées pour des conseils. Les équipements de protection individuelle appropriés, tels que décrits aux sections 7 et 8, doivent être portés lors de la manipulation des matériaux pour l'élimination

des déchets.

Emballages contaminés Mettez au rebut les contenants selon les règlements locaux, fédéraux et provinciaux.

Rapportez-vous à l'étiquette du contenant qui contient des instructions sur l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT Ce matériau n'est pas un matériau dangereux tel que défini par le Département des

transports des États-Unis, 49 CFR, parties 100 à 185, à moins qu'il ne soit expédié dans un emballage en vrac. La classification ci-dessous se rapporte à l'expédition en vrac (> 119 gal

/ 882 lb).

TMD Classement ci-dessous n'est applicable que lorsqu'ils sont expédiés par bateau et n'est pas

applicable lorsque expédiés seulement par voie routière ou ferroviaire.

PJ997 Herbicide

FDS n°: FO004353-A Date de révision: 2021-07-20

Version 1.01

N° ID/ONU UN3077

Nom officiel d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (carfentrazone-ethyl)

Classe de danger Ш Groupe d'emballage Polluant marin Oui.

Désignation UN3077, Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Carfentrazone-ethyl), 9, III,

Marine Pollutant

ICAO/IATA

N° ID/ONU UN3077

Nom officiel d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (carfentrazone-ethyl)

Classe de danger Groupe d'emballage

Désignation UN3077, Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Carfentrazone-ethyl), 9, III,

Marine Pollutant

IMDG/IMO

N° ID/ONU UN3077

Nom officiel d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (carfentrazone-ethyl)

Classe de danger Groupe d'emballage Ш F-A, S-F No EMS Polluant marin

Dangers pour l'environnement

Désignation UN3077, Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Carfentrazone-ethyl), 9, III,

Marine Pollutant

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

SARA 311/312 Catégories de

dangers

Oui Danger aigu pour la santé Danger chronique pour la santé Non Risque d'incendie Non Risque de décompression soudaine Non Danger de réaction Non

Loi sur la qualité de l'eau

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42):

CERCLA

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit

FIFRA Information

Ce produit chimique est un pesticide enregistré à l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches signalétiques, et pour les étiquettes du lieu de travail pour les produits chimiques autres que des pesticides. Les renseignements suivants sur les dangers sont requis sur l'étiquette du pesticide :

FDS n°: FO004353-A Date de révision: 2021-07-20

Version 1.01

Warning

Causes moderate eye irritation. DO NOT get in eyes.

Avoid breathing dust. Avoid contact with eyes, skin or clothing.

Wash thoroughly with soap and water after handling.

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Ce produit ne contient aucune substance réglementée par des règlements d'État sur le droit à l'information

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Crystalline silica, quartz	X	X	Х
14808-60-7			

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA (États-U nis)	LIS (Canada)	EINECS/ELINC S (Europe)	ENCS (Japon)	Chine (IECSC)	KECL (Corée)	PICCS (Philippines)	AICS (Australie)
Carfentrazone-éthyle 128639-02-1	,				Х			
Crystalline silica, quartz 14808-60-7	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х
Naphthalene sulfonic acid-formaldehyde condensate, sodium salt 9084-06-4	Х	Х		Х	Х	Х	Х	Х

CANADA

Cette fiche de données de sécurité concerne un pesticide enregistré par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et elle est donc assujettie à certaines exigences en vertu des lois canadiennes sur les pesticides, dont la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements dangereux requis par le Règlement sur les produits dangereux (RPD) et SIMDUT 2015 relativement aux fiches de données de sécurité et aux étiquettes du lieu de travail de produits chimiques non pesticides. Les renseignements suivants sont établis par l'ARLA.

En vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, il faut respecter l'étiquette approuvée du produit antiparasitaire (l'étiquette) en tout temps et, en cas de divergences entre l'étiquette approuvée et une FDS pour ce produit, ce sont les renseignements de l'étiquette qui prévalent.

16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA	Risques pour la santé	Inflammabilité 1		Dangers
	1			physico-chimiques -
HMIS	Risques pour la santé	Inflammabilité 1	Danger physique 0	Protection individuelle
	1			×

Légende des codes NFPA et HMIS Grave = 4; Sérieux = 3; Modéré = 2; Léger = 1; Minimum = 0

Date de révision :2021-07-20Cause de la révision :Libération initiale

Avis de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date des présentes. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous

FDS n°: FO004353-A Date de révision: 2021-07-20

Version 1.01

assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies ici. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié désigné et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation sont indépendantes de la volonté de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

Préparé par

FMC Corporation
Logo de FMC - Marque de commerce de FMC Corporation

© 2021 FMC Corporation. Tous droits réservés. Fin de la fiche signalétique

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ally® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 12/19/2023 50001047 Date de la première parution: 12/19/2023

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit Ally® Herbicide

Autres moyens d'identification

Code du produit 50001047

Numéro d'enregistrement

de produit

PCP #20214

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Peut être utilisé comme herbicide seulement.

Restrictions d'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

<u>Fabricant</u> FMC of Canada Ltd

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722),

Web: https://ag.fmc.com/ca/en

SDS-Info@fmc.com

Adresse du fournisseur FMC of Canada Limited

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou

d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.) 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:

U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148

Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Pas une substance ni un mélange dangereux.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ally® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 12/19/2023 50001047 Date de la première parution: 12/19/2023

Éléments étiquette SGH

Pas de pictogramme de danger, pas de mot indicateur, pas de déclarations sur les risques, pas de déclarations sur la sécurité requis

Autres dangers

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants

Nom Chimique	Nom com- mun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
2-(4-Methoxy-6-methyl- 1,3,5-triazin-2- ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid	2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsul-famoyl) benzoic acid	74223-64-6	60
Sodium alkyl naphtha- lene sulfonate	Sodium alkyl naphthalene sulfonate	68425-94-5	>= 1 - < 5 *
sucrose	sucrose	57-50-1	>= 1 - < 5 *
trisodium orthophos- phate	trisodium ortho- phosphate	7601-54-9	>= 1 - < 5 *

^{*} La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en

consultation.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au

moins 15 minutes.

Faire immédiatement appel à une assistance médicale si de

l'irritation se développe et persiste.

En cas de contact avec les

yeux

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au

moins 15 minutes.

Retirez les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ally® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 12/19/2023 50001047 Date de la première parution: 12/19/2023

En cas d'ingestion : Maintenir les voies respiratoires dégagées.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

Symptômes et effets les plus :

importants, aigus et différés

Inconnu.

Protection pour les secou-

ristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utili-

ser les vêtements de protection recommandés

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inadé-

quats

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan- :

gereux

Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou

toxiques.

Oxydes d'azote (NOx) oxydes de soufre Oxydes de carbone Cyanure d'hydrogène

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de

l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.

Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants

complètement fermés.

Autres informations : Procédure usuelle pour feux d'origine chimique.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement immédiat.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et

un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau dé-

versé.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ally® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 12/19/2023 50001047 Date de la première parution: 12/19/2023

procédures d'urgence Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.

Utiliser un équipement de protection personnelle.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière. Assurer une ventilation adéquate.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit pénètre dans les égouts.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Ne jamais remettre les déversements dans les contenants d'origine pour les réutiliser. Ramasser et transférer le matériau déversé dans un récipient correctement étiqueté sans créer de poussière. Pour les déversements sur du béton ou d'autres surfaces non poreuses, la zone peut être nettoyée avec une petite quantité d'eau et de savon. Ne laissez pas la solution de nettoyage pénétrer dans les égouts. Utilisez un matériau absorbant inerte pour absorber la solution de nettoyage et transférez-la dans le récipient correctement étiqueté. Lorsque le déversement se produit sur le sol, le seul moyen efficace de décontaminer la zone est d'enlever les 5 à

7 premiers centimètres de sol.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

sion

Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la

poussière se forme.

Conseils pour une manipula- :

tion sans danger

Éviter la formation de particules inhalables. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

cation.

Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations

locales et nationales.

Conditions de stockage

sures

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Les installations et le matériel électriques doivent être con-

formes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter : Ne pas entreposer près des acides.

D'autres informations sur la stabilité du stockage

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ally® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 12/19/2023 50001047 Date de la première parution: 12/19/2023

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
sucrose	57-50-1	TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Pous- sière totale)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (frac- tion de pous- sière inha- lable)	3 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	10 mg/m3	ACGIH

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate à moins qu'une

ventilation locale par aspiration ne soit fournie ou que l'évaluation de l'exposition démontre que les expositions sont conformes aux directives d'exposition recommandées.

Filtre de type : Type protégeant des particules

Protection des mains

Matériau : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spé-

cifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de

protection.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du

corps

Tenue de protection étanche à la poussière

Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Mesures de protection : Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce

produit.

Tenir prête et en permanence une trousse d'urgence avec

son mode d'emploi détaillé.

S'assurer que le système de rinçage oculaire et les douches

de sécurité soient situés près de la zone de travail. Porter un équipement de protection adéquat.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas respirer les poussières.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ally® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 12/19/2023 50001047 Date de la première parution: 12/19/2023

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique : solide

Forme : granuleux

Couleur : brun pâle

Odeur : sans odeur

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : 4.2

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Décomposition: oui

Point d'éclair : Sans objet

Taux d'évaporation : Sans objet

Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.

Auto-allumage : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Sans objet

Densité relative : 1.47 (25 °C)

Densité : Donnée non disponible

Solubilité

Solubilité dans l'eau : dispersable

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ally® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 12/19/2023 50001047 Date de la première parution: 12/19/2023

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Sans objet

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Sans objet

Viscosité, cinématique : Sans objet

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : Non-oxydant

Tension superficielle : Sans objet

poids moléculaire : Sans objet

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Conditions à éviter : Éviter les températures extrêmes

Éviter la formation de poussière.

Produits incompatibles : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

Produits de décomposition

dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ally® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 12/19/2023 50001047 Date de la première parution: 12/19/2023

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Remarques: L'inhalation ne devrait pas constituer une voie

d'exposition pertinente.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

BPL: oui

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

Composants:

2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directive de test OPP 81-1 de l'EPA des États-Unis Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Rat, femelle): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 425 de l'OECD

BPL: oui

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie orale Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.11 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Symptômes: Difficultés respiratoires

BPL: oui

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation Remarques: pas de mortalité

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Symptômes: Irritation

BPL: oui

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée Remarques: pas de mortalité

Sodium alkyl naphthalene sulfonate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ally® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 12/19/2023 50001047 Date de la première parution: 12/19/2023

sucrose:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 29,700 mg/kg

trisodium orthophosphate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 420 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle et femelle): > 0.83 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

pas de mortalité

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : Pas d'irritation de la peau

BPL : oui

Composants:

2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:

Espèce : Lapin

Évaluation : N'est pas classé comme irritant
Méthode : US EPA Ligne directrice OPP 81-5

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Sodium alkyl naphthalene sulfonate:

Remarques : Donnée non disponible

trisodium orthophosphate:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapi

Résultat : Pas d'irritation des yeux

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ally® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 12/19/2023 50001047 Date de la première parution: 12/19/2023

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

BPL : oui

Composants:

2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:

Espèce : Lapin

Résultat : irritation légère

Évaluation : N'est pas classé comme irritant

Méthode : EPA OPP 81-4

Sodium alkyl naphthalene sulfonate:

Résultat : Irritation des yeux

trisodium orthophosphate:

Espèce : Lapin

Résultat : De l'irritation des yeux réversible en dedans de 21 jours

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Type d'essai : Test de Buehler

Espèce : Cobaye

Méthode : US EPA Ligne directrice OPPTS 870.2600

Résultat : Dans les tests sur les animaux, n'a pas provoqué de sensibili-

sation par contact avec la peau.

BPL : oui

Composants:

2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:

Type d'essai : Essai de maximisation Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Cobaye

Méthode : US EPA Ligne directrice OPPTS 870.2600

Résultat : Pas un sensibilisateur cutané.

trisodium orthophosphate:

Type d'essai : Test du ganglion lymphatique local (TGLL)

Espèce : Souris

Méthode : Directives du test 429 de l'OECD Résultat : Pas un sensibilisateur cutané.

10 / 21

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ally® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 12/19/2023 50001047 Date de la première parution: 12/19/2023

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de Ames

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

Résultat: négatif

BPL: oui

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro

Activation métabolique: Activation métabolique

Résultat: positif

BPL: oui

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test du micronoyau

Espèce: Souris Résultat: négatif

trisodium orthophosphate:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test du micronoyau

Système de test: Lymphocytes humains Méthode: Directives du test 487 de l'OECD

Résultat: négatif

Type d'essai: test de mutation génique

Système de test: Cellules de lymphome de souris Méthode: Directives du test 490 de l'OECD

Résultat: négatif

Mutagénécité de la cellule

germinale - Évaluation

Les tests in vitro n'ont pas montré d'effets mutagènes

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:

Espèce : Rat, mâle et femelle
Durée d'exposition : 104 semaines
NOAEL : 500 ppm
Résultat : négatif

Espèce : Souris, mâle et femelle

Durée d'exposition : 18 mois NOAEL : 5,000 ppm Résultat : négatif

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ally® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 12/19/2023 50001047 Date de la première parution: 12/19/2023

trisodium orthophosphate:

Cancérogénicité - Évaluation : Le poids des données ne supporte pas la classification

comme carcinogène

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Type d'essai: Développement embryofœtal

Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Ingestion

Symptômes: Incidences sur la mère.

Résultat: négatif

Type d'essai: Développement embryofœtal

Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Ingestion

Symptômes: Incidences sur la mère.

Résultat: négatif

trisodium orthophosphate:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Oral(e) Dose: 1000 mg/kg bw

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 1,000 Poids cor-

porel mg / kg

Fertilité: NOAEL: 1,000 Poids corporel mg / kg Méthode: Directives du test 422 de l'OECD

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Durée d'un traitement unique: 20 d

Toxicité maternelle générale: NOAEL: > 410 Poids corporel

mg/kg

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 1000 mg/kg bw/day

Durée d'un traitement unique: 30 d

Toxicité pour le développement: NOAEL: 1,000 Poids corporel

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ally® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 12/19/2023 50001047 Date de la première parution: 12/19/2023

mg/kg

Méthode: Directives du test 422 de l'OECD

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour la reproduction :

: Le poids des données ne supporte pas la classification

- Évaluation

comme toxique pour la reproduction

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

trisodium orthophosphate:

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

trisodium orthophosphate:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

Toxicité à dose répétée

Composants:

2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOEL : 1000 ppm

Voie d'application : Orale - alimentation

Durée d'exposition : 90 days

Symptômes : Perte de poids corporel

trisodium orthophosphate:

Espèce : Chien, mâle
NOAEL : 323 mg/kg
LOAEL : 1,107 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 d

Dose : 94, 323, 1107 mg/kg bw/day

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Espèce : Chien, femelle NOAEL : 493 mg/kg LOAEL : 1,434 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 90 d

Dose : 129, 493, 1434 mg/kg bw/day

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ally® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 12/19/2023 50001047 Date de la première parution: 12/19/2023

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Aucune classification de toxicité par aspiration

Effets neurologiques

Composants:

2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:

Aucune neurotoxicité observée dans les études animales.

Autres informations

Produit:

Remarques : Les renseignements présentés dans la section 11 sont con-

formes au Règlement sur les produits dangereux (RPD) et à

SIMDUT. Consulter

Remarques : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poecilia reticulata (Guppy)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 120 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 43.1 mg/l

Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

ErC50 (Anabaena flos-aquae (Cyanobactéries)): 65.7 μg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OPPTS 850.5400

BPL: oui

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ally® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 12/19/2023 50001047 Date de la première parution: 12/19/2023

NOEC (Anabaena flos-aquae (Cyanobactéries)): 45 µg/l

Durée d'exposition: 96 h Méthode: OPPTS 850.5400

BPL: oui

ErC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 157 μg/l

Durée d'exposition: 72 h

BPL: oui

NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 50 µg/l

Durée d'exposition: 72 h

BPL: oui

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 68 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 10 mg/l

Point final: la reproduction Durée d'exposition: 21 d

Méthode: Directives du test 229 de l'OECD

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 3.13 mg/l

Point final: la reproduction Durée d'exposition: 21 d

Type d'essai: Essai en semi-statique Méthode: OCDE Ligne directrice 211

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.5 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les organismes : vivant dans le sol

NOEC (Eisenia fetida (vers de terre)): 6 mg/kg

Durée d'exposition: 56 d

NOEC (Eisenia fetida (vers de terre)): 5.6 mg/kg

Point final: la reproduction

Méthode: Directives du test 222 de l'OECD

BPL: oui

Méthode: Directives du test 216 de l'OECD

Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisa-

tion de l'azote.

Toxicité pour les organismes terrestres

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 50 µg/abeille

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par contact Méthode: OEPP/EPPO Ligne directrice 170

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 50 µg/abeille

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par voie orale Méthode: OEPP/EPPO Ligne directrice 170

DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 2,510 mg/kg

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ally® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

12/19/2023 50001047 Date de la première parution: 12/19/2023 1.0

NOEC (Colinius virginianus): 1,000 mg/kg

Point final: Test de reproduction

NOEC (Anas platyrhynchos (canard mallard)): 1,000 ppm

Point final: Test de reproduction

Méthode: Directives du test 206 de l'OECD

Sodium alkyl naphthalene sulfonate:

Toxicité pour les poissons CL50 (Poisson zèbre): > 10 - 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): >

100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): >

100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

EC10 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 10 - 100 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

sucrose:

Toxicité pour les poissons Remarques: Donnée non disponible

trisodium orthophosphate:

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

Durée d'exposition: 48 h

tiques Méthode: OCDE Ligne directrice 202

16/21

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ally® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 12/19/2023 50001047 Date de la première parution: 12/19/2023

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): > 100

mg/l Durée d'exposition: 72 h

M'(the Le CODE L'erre l'erre)

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): > 100

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): > 1,000 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Persistance et dégradabilité

Composants:

2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Remarques: Les demi-vies de dégradation primaire varient selon les circonstances, de quelques semaines à quelques

mois dans un sol et une eau aérobies.

Sodium alkyl naphthalene sulfonate:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

sucrose:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

Coefficient de bioconcentration (BCF): < 1

Durée d'exposition: 28 d

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Pow: 0.018 (25 °C)

log Pow: -1.7 (25 °C)

pH: 7

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ally® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 12/19/2023 50001047 Date de la première parution: 12/19/2023

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Risques pour l'Environnement

Ne pas appliquer directement sur l'eau, ou dans les zones où l'eau de surface est présente, ou dans les zones intertidales

sous la ligne moyenne des hautes eaux.

Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des eaux de lavage ou de rinçage de l'équi-

pement.

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de

manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.

Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimi-

nation ou recyclage.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 3077

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S.

(Metsulfuron-methyl)

Classe : 9

Risque subsidiaire : ENVIRONM.

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 9 (ENVIRONM.)

Dangereux pour l'environne-

ment

IATA-DGR

18 / 21

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ally® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

12/19/2023 50001047 Date de la première parution: 12/19/2023 1.0

UN/ID No. UN 3077

Nom d'expédition Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.

(Metsulfuron-methyl)

Classe Groupe d'emballage Ш

Miscellaneous Étiquettes

Instructions de conditionne-956

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne-956

ment (avion de ligne)

ment

Dangereux pour l'environneoui

Code IMDG

No. UN UN 3077

Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S.

(Metsulfuron-methyl)

Classe 9 Groupe d'emballage Ш Étiquettes 9 F-A. S-F **EmS Code**

Polluant marin oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN UN 3077

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE Nom d'expédition

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(Metsulfuron-methyl)

Classe 9 Groupe d'emballage Ш Étiquettes 9 Code ERG 171

Polluant marin oui(Metsulfuron-methyl)

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI En conformité avec les inventaires

TSCA Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC Non en conformité avec les inventaires

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ally® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 12/19/2023 50001047 Date de la première parution: 12/19/2023

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ré-

pertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.

MEM TECHNICAL (MANATI)

ENCS : Non en conformité avec les inventaires

ISHL : Non en conformité avec les inventaires

KECI : Non en conformité avec les inventaires

PICCS : Non en conformité avec les inventaires

IECSC : En conformité avec les inventaires

NZIoC : Non en conformité avec les inventaires

TECI : Non en conformité avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2 : VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

minants de l'air

ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ally® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 12/19/2023 50001047 Date de la première parution: 12/19/2023

dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

Préparé par:

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2023 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique